

Comment défendre l'avenir financier de la culture ?



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 21/09/2026

Saisine liée : DÉFENDRE L'AVENIR FINANCIER DE LA CULTURE

Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

La culture, au coeur de notre pays, est-elle encore "exception" à défendre ? La question de son financement se pose alors qu'elle représente un pilier économique et un facteur avéré de cohésion sociale, tant au niveau national qu'au sein de l'ensemble des territoires. Le CESE se mobilise à nouveau et souhaite, à travers un projet de résolution qui sera présenté fin novembre, alerter sur l'urgence de défendre et garantir l'avenir financier de la culture.

La culture au coeur de notre société...

En racontant et en interrogeant le monde d'aujourd'hui, la culture contribue à fabriquer du commun, socle d'une société inclusive, émancipatrice, démocratique et durable.

Par des expressions très différentes, qu'il s'agisse de spectacle vivant, d'art visuel, de patrimoine, de cinéma et d'audio-visuel, des librairies, des musées, la culture enrichit le quotidien de chacun et participe à la vitalité du lien social. Ce lien est d'autant plus essentiel, qu'il est fondé et ne peut exister, que par l'engagement des artistes, des professionnels, mais aussi des centaines de milliers de bénévoles et de dizaine de milliers d'associations. Ils et elles œuvrent à créer, diffuser, programmer, porter des projets culturels et des démarches artistiques avec et pour les habitantes et habitants. Ces acteurs participent à la transmission des savoirs et des valeurs, qui fondent l'identité collective tout en favorisant le respect des différences, un rôle crucial pour notre démocratie.

Au-delà de l'apport sociétal majeur de la culture, ce secteur draine une économie à part entière et demeure un facteur d'attractivité des territoires. Selon une étude de Localtis parue en juin 2026, les ménages représentent les premiers consommateurs de culture avec près de 21,75 milliards d'euros, soit le double des collectivités territoriales (environ 10,7 milliards d'euros) et devant l'État -Ministère de la Culture et autres- (pour près de 9,6 milliards d'euros). C'est tout un écosystème culturel qui fait battre le coeur des territoires.

... alors comment en assurer le financement pérenne ?

Pour encourager la création, conserver et protéger le patrimoine, démocratiser son accès, reconnaître toutes les cultures et favoriser la co-construction des politiques culturelles, le secteur culturel dispose de plusieurs sources de financement allant des aides publiques locales et nationales aux subventions européennes, et mêlant aides publiques et privées :

- les collectivités territoriales -notamment les communes, départements et régions- sont les premiers financeurs en soutenant à la fois les projets et les structures locales. En 2023, les collectivités contribuaient à hauteur de 8,5 milliards (79%) pour le fonctionnement et de 2,2 milliards à l'investissement (21%).
- le Ministère de la Culture, via les DRAC (Directions régionales des affaires culturelles), propose des subventions. Par exemple plus de 1 400 équipes (compagnies de théâtre, danse, cirque, arts de la rue, ensembles musicaux...) sont accompagnées par le ministère de la Culture chaque année (aide au projet et conventionnement).
- des opérateurs spécialisés comme le CNC (finance le cinéma et l'audiovisuel), la RMN (Réunion des musées nationaux), ou la Manufacture des Gobelins - Mobilier national...
- au niveau européen, par exemple le Programme Europe Créative qui soutient la création et les médias.
- côté financements privés, le mécénat d'entreprise ou le financement participatif sont des aides importantes.

A la crise sanitaire qui a affecté durablement le secteur culturel (diminution des financements et des recettes, précarisation du secteur et des travailleurs), succèdent aujourd'hui les tensions sur le budget français et la progression des charges qui ont progressé plus rapidement que les ressources. Les conséquences sont directes : des baisses voire des suppressions de subventions, un désengagement croissant de l'Etat, et pour certains territoires la culture instrumentalisée idéologiquement est devenue une variable d'ajustement. L'ensemble du secteur se trouve fragilisé.

Par ailleurs, si les dispositifs de démocratisation culturelle se sont généralisés dans les missions des opérateurs culturels (associatifs ou non), ils n'ont pas permis de résoudre totalement l'accès et la participation culturelle des publics les plus éloignés de la culture. Cette situation limite le renouvellement et la diversification des publics et peut fragiliser la raison d'être de certains opérateurs culturels. Le développement des usages numériques culturels ou encore les changements de pratiques culturelles et

artistiques, comme la baisse de la lecture, mais aussi les récentes canicules dues au changement climatique ont aussi un impact économique direct sur les lieux et secteurs culturels concernés.

Une urgence pour le CESE

Dans son avis "[Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir](#) " de mai 2023, le CESE interpellait déjà les pouvoirs publics sur la succession de crises (sanitaire puis énergétique) et de l'impact de l'inflation touchant le secteur culturel. Il soulignait l'aggravation des dysfonctionnements anciens et souvent systémiques du secteur : sous-financement, perte d'attractivité professionnelle pour les métiers de la culture, uniformisation de la pensée...

La situation s'est encore dégradée, c'est pourquoi le CESE se saisit à nouveau du sujet de la culture au prisme de son financement. Le CESE va ainsi examiner les difficultés économiques et financières qui ne fragilisent pas toutes les activités culturelles de la même façon. Il étudiera les raisons qui poussent à la hausse certains coûts (inflation, changement climatique, séquelles de la crise sanitaire et de sa gestion ...), les postes concernés (assurance, énergie, loyers commerciaux...) et l'évolution des modalités de financement. Enfin, le CESE s'attachera à ment d'examiner les baisses de recettes propres due à des changements de pratiques culturelles, à une baisse du pouvoir d'achat...ainsi que la diminution et l'instabilité du financement public.

La [commission Education, culture et communication](#) du CESE mènera ce travail et auditionnera plusieurs experts : universitaires, spécialistes de l'éducation artistique et culturelle, représentantes et de représentants du secteur comme par exemple la fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC) ou l'Association des Scènes Nationales (ASN). La résolution sera présentée à l'assemblée plénière du **25 novembre 2026**.

Découvrir la note de cadrage de la saisine

[NS263860_Financement_secteur_culturel.pdf](#)